

Elle est de la Légion canadienne de la British Empire Service League, du conseil de cette association. Avant de la lire, je dirai à mon honorable ami que, tout en étant vrai que notre propre politique n'inclut aucune considération des buts à atteindre en dehors du Canada, sous forme de territoires à acquérir, de ressources à obtenir, de colonies à restaurer, les politiques étrangères des autres pays sur certains de ces points influent quelque peu sur les crédits actuellement soumis à la Chambre. La déclaration que je vais lire montre comment le ministère s'est vu dans la nécessité d'étudier ces questions, à l'avis de ceux qui ont combattu dans la Grande Guerre.

Ce message me fut envoyé par le général Alex. Ross, le président fédéral, le 30 janvier de cette année. Sa lettre dit que :

A une réunion du conseil fédéral de la Légion canadienne de la British Empire Service League, à Ottawa, cette semaine, on a examiné la question de la défense nationale, et, comme résultat, on a adopté une motion, laquelle, je crois représente exactement les vues de nos membres en général sur ce sujet très important. Une copie de la motion est ci-incluse.

Voici l'opinion de la Légion canadienne :

Le conseil fédéral de la Légion canadienne de la British Empire Service League, étant d'avis que, vu la situation internationale, il est opportun de définir l'attitude de la Légion canadienne de la B.E.S.L. touchant les problèmes de défense nationale, décide ce qui suit :

(1) Que la Légion canadienne considère que le moyen primordial et essentiel pour assurer la paix mondiale est le désarmement universel à un degré compatible avec le maintien de l'ordre dans les limites du territoire national et la protection efficace des mers.

(2) Mais, vu que tous les efforts faits depuis la guerre pour assurer le désarmement universel ont, jusqu'à présent, échoué, et qu'en conséquence les nations s'arment aujourd'hui plus qu'elles ne l'ont jamais fait et, vu que certaines puissances ne font pas partie de la Société des Nations tandis que d'autres, en certaines occasions, se sont moqué de ses décisions, la Légion canadienne croit que c'est le moment pour le peuple canadien de s'occuper du problème de la défense nationale.

(3) Que, le Canada étant, depuis l'adoption du Statut de Westminster, une nation indépendante dans le Commonwealth britannique, il est nécessaire que le Canada assume les responsabilités d'une nation et que nous ne soyons pas obligés de compter sur le Royaume-Uni pour notre défense en cas d'attaque par mer ou par terre.

(4) Que nous croyons, en conséquence, que le Canada devrait, immédiatement, développer un système de défense qui, en premier lieu, nous permettrait de défendre efficacement notre neutralité en cas de guerre et de protéger notre commerce et qui, de plus nous permettrait de défendre nos côtes est et ouest en cas d'attaque par des forces hostiles.

(5) Qu'en ce faisant, nous excluons complètement une politique d'armement dans un but d'agression; que nous considérons notre frontière avec les Etats-Unis comme n'ayant pas besoin de protection mais que nous sommes d'opinion que si le Canada veut conserver son rang

comme nation indépendante dans le monde, il doit être en mesure de se défendre contre des menaces d'agression venant d'outre-mer que l'on ne peut pas, dans l'état actuel où se trouve le monde, traiter à la légère.

6. En conséquence, nous approuvons le projet du Gouvernement d'augmenter nos moyens de défense d'après les plans proposés, afin de mettre nos côtes à l'abri de toute attaque navale, terrestre et aérienne et de maintenir notre situation de nation indépendante qui ne cherche à porter atteinte aux droits d'aucune autre nation, mais bien à assurer l'expansion de sa vie nationale dans un monde où la paix doit régner.

Cette déclaration de la Légion exprime dans des termes aussi explicites que possible les vues du ministère actuel. J'appuie le texte entier de cette lettre.

J'ai parlé plus longtemps que je n'en avais l'intention, mais avant de terminer je tiens à faire allusion à un ou deux sujets que l'on a abordés au cours de ce débat.

Tout d'abord, on a dit que nous n'avons pas besoin de nous défendre parce que nous avons pour nous la doctrine Monroe, en même temps que la protection de la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne la doctrine Monroe, elle a récemment subi des modifications dans son application. La visite du président Roosevelt dans les républiques sud-américaines a indiqué clairement que si la doctrine Monroe devait les concerner, elles seraient, de leur côté, obligées de se consulter avec les Etats-Unis au sujet de la conduite à tenir pour le maintien de la paix sur ce continent. Loin d'interpréter que cette doctrine oblige les Etats-Unis à faire respecter le bon ordre dans l'hémisphère occidental, cette doctrine signifie maintenant que si les Etats-Unis assument une obligation de cette nature, ils s'attendent à consulter les autres pays intéressés, ce qui entraînerait, je pense, leur coopération. Mais, quant à la doctrine Monroe, que la Chambre me permette de lui demander si, eu égard à nos relations avec les Etats-Unis et à notre désir de rester dans les meilleurs termes possibles avec eux, nous sommes prêts à leur céder toutes nos obligations en ce qui concerne notre propre protection contre l'agression étrangère? Est-il probable que nous pourrions maintenir des relations aussi amicales avec les Etats-Unis si nous ne faisons rien pour défendre nos propres côtes et si nous nous contentons de nous fier à eux pour nous protéger? C'est la même chose à l'égard de l'Angleterre. Allons-nous demander aux membres du gouvernement qui représenteront le Canada à la conférence impériale d'affirmer l'égalité de statut du Canada avec toutes les nations du commonwealth britannique? Allons-nous par la même occasion dire au gouvernement de la Grande-Bretagne que nous comptons sur elle pour défendre nos côtes, et que

[Le très hon. Mackenzie King.]